

PRÉFECTURE DE LA MEFOU ET AFAMBA: APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°04/AONO/J05/ CDPM/2021 DU 04 MARS 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE AU LYCEE TECHNIQUE D'AWAE, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution des projets cités en référence, le Préfet, Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence pour le compte du Lycée Technique d'Awae, un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE AU LYCEE TECHNIQUE D'AWAE, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE

2. Consistance des prestation

Les travaux comprennent la réalisation des opérations ci-après

- Les travaux préparatoires ;
- Les travaux de terrassement ;

- Les travaux de fondation ;
- Les travaux de maçonnerie et d'élévation ;
- Les travaux de charpente, de couverture et plafond ;
- Les travaux de menuiserie métalliques et bois;
- Les travaux d'électricité ;
- Les travaux de peinture ;
- Les travaux de V.R.D.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération proposé par le Maître d'Ouvrage pour ces travaux de construction est de vingt-deux millions (22 000 000) de Francs CFA.

4. Délai de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître -d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois ;

5. Allotissement

Lesdits travaux font l'objet d'un lot unique

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais n'étant pas sous une suspension de soumission par le Ministère des Marchés Publics.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP) de l'exercice 2021. (MINESEC) ; Imputations : 55 25 331 01 571194 2222 443

8. Consultation du dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Préfecture de Mfou, auprès du chef de service des Affaires Economiques et Financières dès publication du présent avis ;

9. Acquisition du dossier

Le dossier peut être obtenu à la Préfecture de Mfou, dès

publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de trente mille (30 000) francs CFA, payable à la Perception d'AWAE ;

10. Remise des offres

Les offres, rédigées en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires (dont un original et six copies marquées comme tels), seront déposées au Service des Marché de la Préfecture de Mfou, au plus tard le 29 /03/2021 à 12 heures précises et devront porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 04 /AONO/J05/CDPM/2021 DU 04 MARS 2021
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE
CLASSE AU LYCEE TECHNIQUE D'AWAE, DÉPARTEMENT DE LA MEFU ET
AFAMBA, RÉGION DU CENTRE
(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT).**

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, un Chèque Certifié ou un Chèque-Banque prescrivant le montant de 2% du coût prévisionnel du marché Toutes Taxes Comprises soit un montant de quatre cent quarante mille (440 000) FCFA, valable pendant trente (30) jours au delà de la date originale de validité des offres ;

12. Recevabilité des offres

Les offres (administratives, techniques et financières) doivent être placées dans trois (03) enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé. Les autres pièces Administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur compétent ou une autorité Administrative et datant de moins de trois mois, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Avis d'Appel d'Offres.

Le dossier Administratif devra comporter les pièces suivantes :

13. Ouverture des plis

L'ouverture des offres aura lieu, le 29 /03/2021 à 13 Heures par la Commission Départementale de la Passation des Marchés, dans la salle de conférences de la Préfecture de Mfou ;

L'ouverture des plis se fera en un temps.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne unique de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- a- Absence de caution de soumission ;
- b- Fausse déclaration, pièce falsifiée ou scannée
- c- Dossier ayant obtenu au terme de l'analyse technique, moins de 70% d'éléments positifs ;
- d- Absence ou non-conformité d'une pièce dans l'offre administrative 48 h après la date d'ouverture des plis
- e- Absence ou Omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU ou dans le DQE.

2 Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

- a- Références de l'entreprise ;
- b- Qualification du personnel ;
- c- Matériel ;
- d- Méthodologie et organisation ;
- e- Présentation General des offres.

15. Attribution

La lettre-commande sera attribuée au soumissionnaire qui,

ayant présenté une offre administrative et technique conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et une offre financière évaluée la moins-disante.

Toute offre non présentée en trois (03) volumes sera purement et simplement rejetée ; il en est de même pour toute offre non conforme au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPA0).

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Préfecture de Mfou ou auprès du Directeur du Lycée Technique d'AWAE;

-ADDITIF A L'APPEL D'OFFRES

Le Préfet de la Mefou et Afamba se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

NB : TOUTE TENTATIVE DE CORRUPTION AVEREE OU FAITS DE MAUVAISES PRATIQUES DEVRA ETRE SIGNALEE PAR ECRIT ET MESSAGERIE TELEPHONIQUE AU MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS AVEC COPIES AU PRESIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE ANTI-CORRUPTION (CONAC) ET A L'ARMP, AUX NUMEROS VERTS SUIVANTS : 673 20 57 25/699 37 07 48 ou contacter LA CONAC au numéro vert : 1517.

YAOUNDE le 04 Mars 2021

Le PRÉFET

KIN-NOU NANA THIERRY

[Télécharger le DAO](#)

**COMMUNE DE NGORO : Avis
d'Appel d'Offres National
Ouvert en procédure d'urgence
N°004/AONO-PU/C-NGO/CIPM/2021
DU 04/03/2021 POUR
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE
REHABILITATION DES SALLES DE
CLASSE DANS CERTAINES ECOLES
DE LA COMMUNE DE NGORO
DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM,
REGION DU CENTRE : LOT 1 :
REHABILITATION D'UN BLOC DE
DEUX SALLES DE CLASSE A L'EP
DE YANGAFOCK ; LOT 2 :
REHABILITATION D'UN BLOC DE
TROIS (03) SALLES DE CLASSE A
L'EP DE NGORO VILLE.**

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre du Budget d'Investissement Public (BIP) exercice

2021, le Maire (Autorité Contractante), pour le compte de la Commune de NGORO, lance un Appel d'Offres National ouvert en procédure d'urgence relatif à l'exécution des travaux de réhabilitation des salles de classe dans certaines écoles de la commune de Ngoro:

Lot 1 : réhabilitation d'un bloc de deux salles de classe a l'EP de YANGAFOCK ;

Lot 2 : réhabilitation d'un bloc de trois (03) salles de classe a l'EP de Ngoro ville.

2. Consistance des prestation

Les travaux comprennent Onze (11) postes, notamment :

- Poste 1 : Travaux préparatoires ' Etudes ;
- Poste 2 : Terrassements ;
- Poste 3 : Fondations ;
- Poste 4 : Maçonnerie ' Elévation ;
- Poste 5 : Charpente ' Couverture ;
- Poste 6 : Menuiserie métallique ;
- Poste 7 : Menuiserie bois ;
- Poste 8 : Plomberie sanitaire ;
- Poste 9 : Electricité ;
- Poste 10 : peinture ;
- Poste 11 : Voirie et Réseaux Divers (VRD).

3. Coût prévisionnel

- Lot 1: Réhabilitation d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EP de YANGAFOCK — 10 050 000 FCFA — BIP MINEDUB 2021
- Lot 2: Réhabilitation d'un bloc de trois (03) salles de classe à l'EP de Ngoro ville — 13 000 000 FCFA — BIP MINEDUB 2021

4. Délai de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de 90 jours calendaires pour chaque.

5. Allotissement

Les travaux du présent appel d'offres font l'objet de deux lots.

NB : Chaque lot faisant l'objet d'un projet bien défini, une même entreprise peut soumissionner pour les deux lots mais ne saurait être attributaire de plus d'un lot à la fois.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toute Entreprise agréée, de droit camerounais, justifiant des capacités techniques et financières pour les travaux de BTP.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP) MINEDUB de l'exercice 2021 sur la ligne d'imputation budgétaire n°

8. Consultation du dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de NGORO (Secrétariat Général), dès publication du présent avis dans le Journal Des Marchés (JDM).

9. Acquisition du dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu à la Mairie de NGORO (Secrétariat Général), sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de vingt mille (20.000) francs CFA pour le lot 1 et vingt-cinq (25 000) francs CFA pour le lot 2, payable à la Recette municipale de Ngoro.

Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci -après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;

- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur autre que le blanc.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Mairie de NGORO (Secrétariat de la commission), au plus tard le 24/03/2021 à 14 heures précises et devra porter la mention:

**'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE
N°004/AANO-PU/C-NGO/CIPM/2021 DU 04/03/2021**

**POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES SALLES DE
CLASSE DANS CERTAINES ECOLES DE LA COMMUNE DE NGORO:**

**LOT 1 : REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A
L'EP DE YANGAFOCK ;**

**LOT 2 : REHABILITATION D'UN BLOC DE TROIS (03) SALLES DE
CLASSE A L'EP DE NGORO VILLE. »**

11. Cautionnement provisoire

- Lot 1: Réhabilitation d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EP de YANGAFOCK — 200 000 FCFA
- Lot 2: Réhabilitation d'un bloc de trois (03) salles de classe à l'EP de Ngoro ville — 250 000 FCFA

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant égal à deux cent mille (200 000) Francs CFA pour le lot 1 et deux cent cinquante mille (250 000) Francs CFA pour le lot 2, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà

de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable sous 48 heures. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

La Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Ngoro procèdera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaiteraient y assister, le 24/03/2021 à 15 heures précises dans la salle des Actes de la Mairie de Ngoro. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront une feuille attestant leur présence.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

1ère étape : Vérification par la Commission Interne de Passation de Marchés de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.

2e étape : Evaluation par la Sous-commission d'Analyse des Offres techniques des entreprises dont les offres administratives sont jugées conformes.

3e étape : L'analyse par la Sous-commission des offres financières des soumissionnaires dont les offres ont été

reconnues administrativement conformes et techniquement qualifiées. Les critères d'évaluation des offres sont constitués de deux types :

1. Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

a)- Portant sur les pièces administratives

' Absence de la caution de soumission (rejet immédiat de l'Offre), ' Fausse déclaration ou pièce falsifiée (rejet de l'Offre sous 48h).

b)- Portant sur l'Offre technique

' Absence ou non-conformité d'une spécification technique majeure (rejet immédiat de l'Offre) :

- organigramme de l'entreprise,
- méthodologie d'exécution des travaux,
- protection environnementale,
- planning d'exécution.

' Le non-respect de plus de trois (03) critères essentiels (rejet immédiat de l'Offre),

c)- Portant sur l'Offre financière

' Non-conformité du modèle de soumission (rejet immédiat de l'Offre),

'Absence ou omission d'un prix unitaire quantifié (rejet immédiat de l'Offre), 'Offre financière incomplète (rejet immédiat de l'Offre),

'Absence d'un sous-détail de prix (rejet immédiat de l'Offre).

2. Critères essentiels :

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés

pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'appel d'offres.

L'évaluation relative à la qualification des candidats portera sur 32 critères essentiels dont:

- a) Connaissance du site sur 03 critères ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 15 critères ;
- c) Les références techniques et capacité financière sur 04 critères ;
- d) Les moyens techniques et matériels sur 03 critères ;
- e) La méthodologie d'exécution sur 07 critères.

15. Attribution

Le Maire de la Commune de NGORO, l'Autorité Contractante attribuera la Lettre commande au soumissionnaire ayant présenté une Offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre sera évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de NGORO (Secrétariat Général).

NB : Par ailleurs, pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC ou envoyer un SMS aux numéros 1517.

YAOUNDE le 04 Mars 2021

Le MAIRE

NANGO Anne Marceline

CRTV : AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N°_0001/DC/CRTV/CIPM/2021 DU _02 MARS 2021_POUR L'AMENAGEMENT DE LA SALLE DE CONFERENCE 117 DE LA MAISON DE LA RADIO DE LA CRTV

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

En vue de l'amélioration du cadre de travail de son personnel, le Directeur Général de la CRTV lance une demande de cotation pour l'aménagement de la salle de conférence 117 de la Maison de la Radio pour le compte de l'exercice budgétaire 2021.

2. Consistance des prestation

Les prestations objet de la présente demande de cotation comprennent la fourniture des équipements suivants :

N°	DESIGNATION	QTE
1	TABLE DE CONFERENCES	
1,1	plateau de travail en panneau avec alaise en bois sapeli, surface de travail tapissé en simili cuir	1
1,2	pied de table vernis en deux tons y compris vis d'assemblage	6

1,3	voile en panneau sapeli vernis avec alaise en bois	6
2	ARMOIRES DE RANGEMENT	
2,1	armoire en panneau sapeli vernis en 2 tons avec 2 battants de fermeture, de dimensions: H= 180cm L=100cm P=40cm	4
2,1	Serrure pour les placards	20
3	CHAISES	
3,2	chaises de la salle de conférence	40
3,1	Fauteuil Directeur avec manches réglable en hauteur et rotatif	5
3,1	Fauteuil secrétaire ergonomique avec manche réglable et rotatif	10
4	ORDINATEUR ET IMPRIMANTE	
4,1	Table pour poste de 1mx 0,5m pour ordinateur	4
4,2	Ordinateurs complet (CPU core i3)	4
4,3	Imprimante multifonction	2
4,4	câblage réseau (avec un modem pour Wifi)	1
4,5	Onduleur puissance 1500 VA	1
4,6	Casque d'écoute	4
5	CLIMATISATION	
5,1	fourniture et pose de split system de 03 CV	2
5,2	Climatiseur à eau	2
6	APPAREILS	
6,1	écran plat 55 pouces SMART. LED	1
6,2	Home cinéma puissance 50 à 75 w modèle 5,1	1
6,3	Réfrigérateur 140 160 L avec congélateur	1
6,4	Micro-onde 20 L et 700 w	1
6,5	Cafetière électrique 2 L _800 w	1

6,6	Bouilloire électrique 2 litres	1
6,6	Vidéo projecteur	1
7	ELECTRICITE	
7,1	fourniture et pose de luminaires doubles à grille de 2x36W ou à leds couvert avec grille	6
7,2	Fiche multiple 5 prises minimum	10
8	PORTES ET FENETRES	
8,1	fourniture et pose des stores de 1,70m de hauteur sur une hauteur de 9,30m	1
8,2	Poignets de fenêtre	20
8,2	Porte interne avec battant en éponge couvert de cuir et serrure	2
9	PEINTURE	
9,1	Fourniture et pose de la peinture pantex 1300 teintée en jaune sur murs	60
9,2	Fourniture et pose de la peinture pantex 1300 sur plafond couleur blanche	49

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de F CFA 25 000 000 F CFA (vingt-cinq millions).

4. Délai de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des prestations objet de la présente Demande de Cotation est de soixante (60) jours.

5. Allotissement

Sans objet.

6. Participation et origine

La participation à la présente consultation est ouverte aux entreprises de droit camerounais spécialisées dans

l'aménagement et l'ameublement de bureaux.

7. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget de la CRTV de l'exercice 2021 sur la ligne d'imputation budgétaire N° 23 57 11 13.

8. Consultation du dossier

Le Dossier de Demande de Cotation peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction de l'Administration et des Finances de la CRTV, Service des Marchés, 9ème étage, porte 911 du Centre de Production TV de Mballa II à Yaoundé B.P. 1634 ; Tél.: 222 21 40 77/222 21 40 88. Poste 4911, dès publication du présent avis.

9. Acquisition du dossier

Le Dossier de Demande de Cotation peut être obtenu à la Direction de l'Administration et des Finances de la CRTV, Service des Marchés, 9ème étage, porte 911 du Centre de Production TV de la CRTV Yaoundé à Mballa II, B.P. 1634 Tél. : 222 21 40 77/222 21 40 88. Poste 4911 ; Fax : 222 20 43 40, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de 45 000 francs CFA (quarante-cinq mille) représentant les frais d'achat du dossier au « compte spécial CAS-ARMP » n° 335 988 ouvert dans toutes les agences de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC).

Une copie dudit reçu sera déposée au lieu du retrait du Dossier de Demande de Cotation.

10. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais, en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Direction de l'Administration et des Finances de la CRTV, Service des Marchés 9e étage porte 911, au plus tard le _06 avril 2021_ à 12 heures, heure locale, et devra porter la mention :

**Avis de consultation ouverte pour la Demande de Cotation
n°_0001_/DC/CRTV/CIPM/2021 du _02 mars 2021_ Pour
l'aménagement de la salle de conférence 117 de la Maison de la
Radio,
Exercice 2021
"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".**

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission dont le montant est de 500 000 (cinq cent mille) F CFA établie par une institution financière de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, dont la liste figure dans la pièce N°9 du Dossier de Demande de Cotation et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et des offres financières aura lieu le _06 avril 2021_, à 13 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la CRTV, dans ses bureaux au rez-de-chaussée du Centre de Production TV de la CRTV Yaoundé à Mballa II.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

14.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires concernent notamment :

1. Fausses déclarations ou falsification des documents;
2. Absence de la caution de soumission ;
3. Absence ou non-respect des spécifications techniques ;
4. Absence ou non-conformité de l'une des pièces administratives 48 heures après l'ouverture des plis;
5. Note technique inférieure à 80 pour cent (80%) ;
6. Absence de la déclaration sur l'honneur par le soumissionnaire de n'avoir abandonné aucun marché au cours des trois dernières années (2018, 2019, 2020) et de ne pas figurer sur la liste des entreprises défaillantes, annuellement établie par le Ministère des Marchés Publics.

14.2 Critères Essentiels

Cette évaluation se fera de manière binaire avec un minimum acceptable de 80% de l'ensemble des critères essentiels pris en compte. Ces critères portent sur :

1. La présentation générale de l'Offre (présence d'intercalaire couleur, respect de l'ordre du Dossier de Consultation) ;
2. les Références professionnelles (indiquer les prestations similaires de Marchés (au moins un marché de 20 millions) déjà effectuées au cours des cinq dernières années avec copies desdits Marchés première et dernière pages, avec procès-verbaux de réception justifiant la bonne exécution) ;
3. Le chiffre d'affaire des trois dernières années d'au moins F CFA 30 000 000 (trente millions);
4. La capacité financière d'au moins F CFA 20 000 000 (vingt millions) établie par une institution financière de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, dont la liste figure dans la pièce N°9 du Dossier de Demande de Cotation ;

5. La proposition technique (délai de livraison, service après-vente, description technique exhaustive des fournitures, présentation photographique des échantillons ou prospectus couleur) ;

15. Attribution

Le Marché sera attribué au Soumissionnaire dont l'offre qualifiée techniquement sera la moins-disante après corrections éventuelles des offres financières.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de 90 (quatre-vingt-dix) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures, heure locale ouvrables à la Direction de l'Administration et des Finances de la CRTV, Service des Marchés porte 911, 9ème étage du Centre de Production TV de la CRTV Yaoundé à Mballa II, Tél. : 222 21 40 77 / 222 21 40 88, Poste 4911 ; Fax : 222 20 43 40.

YAOUNDE le 02 Mars 2021
Le DIRECTEUR GÉNÉRAL
NDONGO CHARLES

[Télécharger le DAO](#)

FEICOM: AVIS D'APPEL D'OFFRES

NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°003/AONO/FEICOM/CIPM/CCCCM- SPI/2021 du 03 Mars 2021 POUR LA SOUSCRIPTION DE LA POLICE D'ASSURANCE MALADIE ET ASSISTANCE PAR LE FEICOM, AU TITRE DES EXERCICES 2021 ET SUIVANT

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Directeur Général du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), lance en procédure d'urgence, pour le compte des exercices budgétaires 2021 et suivants, un Appel d'offres National Ouvert pour la souscription de la police d'assurance maladie et assistance.

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter consistent à assurer la couverture sanitaire du personnel du FEICOM.

Les prestations desdites assurances sont spécifiées dans les TDR du présent Dossier d'Appel d'Offres.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel est de cent cinquante millions (150 000 000) CFA TTC.

4. Délai de livraison

Le délai prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des prestations objet du présent Appel d'Offres est de douze (12) mois, à compter du 1er avril 2021.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres National Ouvert est réservée, à égalité de conditions, aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) agréées par le Ministre des Finances et dûment mandatés par des compagnies d'assurance.

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), Exercices 2021 et suivant, ligne budgétaire; 67-00-42 « Assurance maladie ».

7. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables, au Service des Marchés et Approvisionnements, sis à l'ancien siège du FEICOM, Rue 4.561 Yaoundé (Mimboman), BP 718 Yaoundé, FEICOM Téléphone 222 23 51 64 ; poste 217 ; Porte 11 ; Fax 222 23 17 59, dès publication du présent Avis.

8. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré au Service des Marchés et Approvisionnements, sis à l'ancien siège du FEICOM, Rue 4.561 Yaoundé (Mimboman), BP 718 Yaoundé, FEICOM Téléphone 222 23 51 64 ; poste 217 ; Porte 11 ; Fax 222 23 17 59, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme de cent vingt mille (120.000) francs CFA dans le Compte Spécial CAS ' ARMP ouvert dans les Agences BICEC.

9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07)

exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, marquées comme tels, seront placées sous pli cacheté et scellé, sans aucune indication sur l'identité du Soumissionnaire, devra être déposée au Service des Marchés et Approvisionnements, Porte 11 ; Poste 217, sis à Yaoundé (MIMBOMAN) à l'ancien du FEICOM, Rue 4.561, au plus tard le 29/03/2021 à 14 heures précises et devra porter la mention suivante :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°003/AONO/FEICOM/CIPM/CCCM-SPI/2021 DU 03/03/2021
POUR LA SOUSCRIPTION DE LA POLICE D'ASSURANCE MALADIE ET
ASSISTANCE
PAR LE FEICOM, AU TITRE DES EXERCICES 2021 ET SUIVANT
"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"**

10. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission établi et délivré par un établissement bancaire ou une compagnie d'assurance de 1er ordre, agréé par le Ministre des Finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO d'un montant de trois millions (3 000 000) de francs CFA et valable pendant 30 jours au-delà de la date limite de validité des Offres, acquitté à la main par le banquier émetteur. Son absence entraîne le rejet immédiat de l'Offre

11. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission, établi par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministre des Finances et dont la liste figure dans la pièce n°10 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, acquittée à la main par le banquier émetteur.

Les autres pièces administratives requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence du cautionnement de soumission délivré par un établissement financier agréé par le Ministre des Finances, ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet immédiat de l'offre sans aucun recours après le délai de 48 heures.

Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des Offres se fera en deux temps.

L'ouverture des offres administratives et des offres techniques par la Commission Interne de Passation des Marchés du FEICOM aura lieu le 29/03/2021 à 15 heures précises dans la salle de réunions de ladite Commission.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

L'ouverture des Offres financières se fera dans la même salle de réunions à une date ultérieure, sise à l'ancien siège du FEICOM.

13. Critères d'évaluation

1-Critères éliminatoires

- Fausses déclarations, falsification des documents ou substitution ;
- Dossier Administratif resté incomplet 48 heures après l'ouverture des plis;
- Absence d'agrément du MINFI dans les branches concernées ;
- Note technique inférieure à 80 points sur 100 ;
- Absence du cautionnement de soumission ;

- Présence d'informations financières dans l'offre technique ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière.

2-Critères essentiels

- Présentation générale de l'offre ;
- Références du Soumissionnaire dans les risques similaires dans les cinq (05) dernières années (joindre première et dernière pages du Marché) ;
- Description détaillée des garanties offertes ;
- Modalités de mise en jeu de la garantie ;
- Représentativité territoriale ;
- Couverture des engagements réglementés ;
- Couverture de la marge de solvabilité ;
- Cadence de règlement des sinistres dans la branche similaire au cours des cinq (05) dernières années ;
- Traités de réassurance dans les branches similaires en cours de validité ;
- Autres facilités accordées.

Toute soumission n'ayant pas obtenu au moins 80 points sur 100 ne verra pas son offre financière examinée.

MÉTHODE DE SÉLECTION DE L'ASSUREUR

Les propositions seront classées en fonction de leurs scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T étant le poids attribué à la Proposition technique et P le poids accordé à la Proposition financière), comme suit : Score définitif (S)

S = St x T + Sf x P, avec $Sf = \frac{Mn}{M} \times 100$ où M

– Mn est le montant de l'offre complète, conforme et moins disant ;

– M est le montant de l'offre considérée.

Le score technique minimum requis est de 80 points sur 100. Et seules les offres financières des soumissionnaires ayant

atteint ce seuil seront ouvertes dans le cadre du présent Appel d'Offres, T = 0,8 et P = 0,2.

Le Directeur Général attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la mieux disante et jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres. Autrement dit, celle ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Marchés et Approvisionnements, Porte 11 ; Poste 217, sis à l'ancien siège du FEICOM à Yaoundé (MIMBOMAN), Rue 4.561

NB : « Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS à la CONAC au numéro suivant : 1517 »

YAOUNDE le 03 Mars 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL
AKOA Philippe Camille

[Télécharger le DAO](#)

**CRTV: AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT**

N° 003/AONO/CRTV/CIPM/2021 POUR LA SURVEILLANCE ET LA SECURISATION DES LOCAUX DE LA CAMEROON RADIO TELEVISION Financement : Budget de la CRTV exercice 2021

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la CRTV lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la surveillance et la sécurisation des locaux de la Cameroon Radio Television.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Appel d'Offres consistent en la garde de jour et de nuit des locaux et infrastructures de la CRTV sur toute l'étendue du Territoire National.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de F CFA TTC 187 500 000 (Deux cent cinquante millions) soit par lot :

- Lot 1 : FCFA TTC 76 125 000 (Soixante-seize millions cent vingt-cinq mille) ;
- Lot 2 : FCFA TTC 28 500 000 (Vingt-huit millions cinq cent mille)
- Lot 3 : FCFA TTC 33 000 000 (Trente-trois millions) ;
- Lot 4 : FCFA TTC 26 625 000 (Vingt-six millions six cent vingt-cinq mille) ;
- Lot 5 : FCFA TTC 23 250 000 (Vingt-trois millions deux cent cinquante mille)

4. Délai de livraison

Le délai prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offres est de neuf (09) mois pour chaque lot, entre le 1er avril et le 31 décembre 2021, conformément aux dispositions de la loi des finances 2021.

5. Allotissement

Les prestations sont divisées en cinq lots ainsi qu'il suit :

- Lot 1 : Surveillance et sécurisation des locaux de la CRTV à Yaoundé (Centre de Production TV, immeuble de la FM 94 et CMCA à Nlongkak, Poste national, Station Régionale CRTV du Centre à Nlongkak, Institut de Formation et de Conservation du Patrimoine Audiovisuel, résidences du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de la CRTV, Centre de Diffusion FM/TV de Mbankolo et Centre d'Emission AM de Soa);
- Lot 2 : Surveillance et sécurisation des locaux des Stations Régionales CRTV- Littoral à Douala, CRTV Sud-Ouest à Buéa, Centre de Diffusion et Chaîne Radio FM Kribi;
- Lot 3 : Surveillance et sécurisation des Stations Régionales CRTV-Adamaoua à Ngaoundéré, CRTV-Nord à Garoua et CRTV-Extrême-Nord à Maroua;
- Lot 4 : Surveillance et sécurisation des Stations Régionales CRTV-Ouest à Bafoussam et CRTV-Nord-Ouest à Bamenda;
- Lot 5 : Surveillance et sécurisation des Stations Régionales CRTV-Est à Bertoua et CRTV-Sud à Ebolowa;

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais spécialisées dans le domaine de gardiennage et sécurité et agréées par le Président de la République.

7. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget de la CRTV, exercice 2021 sur la ligne d'imputation budgétaire n° 63241120.

8. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction de l'Administration et des Finances de la CRTV, Service des Marchés, 9ème étage, porte 911 du Centre de Production TV de Mballa II à Yaoundé B.P. 1634 ; Tél.: 222 21 40 77/222 21 40 88. Poste 4911, dès publication du présent avis.

9. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Direction de l'Administration et des Finances de la CRTV, Service des Marchés, 9ème étage, porte 911 du Centre de Production TV de la CRTV Yaoundé à Mballa II, B.P. 1634 Tél. : 222 21 40 77/222 21 40 88. Poste 4911 ; Fax : 222 20 43 40, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de 125 000 francs CFA (Cent vingt-cinq mille) représentant les frais d'achat du dossier au « compte spécial CAS-ARMP » n° 335 988 ouvert dans toutes les agences de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC).

La copie dudit reçu sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Direction de l'Administration et des Finances de la CRTV, Service des Marchés 9e étage porte 911, au plus tard le 02 avril 2021 à 12 heures, heure locale, et devra porter la mention :

**Appel d'Offres National Ouvert N° 003/AON0/CRTV/CIPM/2021 du
02 mars 2021**

**Pour la surveillance et la sécurisation des locaux de la
CAMEROON RADIO TELEVISION en procédure d'urgence, Exercice**

2021,

“A n’ouvrir qu’en séance de dépouillement”.

11. Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres soit :

- Lot 1 : FCFA TTC 1 500 000 (Un million cinq cent mille) ;
- Lot 2 : FCFA TTC 550 000 (cinq cent cinquante mille) ;
- Lot 3 : FCFA TTC 650 000 (six cent cinquante mille) ;
- Lot 4 : FCFA TTC 500 000 (cinq cent mille) ;
- Lot 5 : FCFA TTC 450 000 (quatre cent cinquante mille).

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l’Appel d’Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l’Avis d’Appel d’Offres.

13. Ouverture des plis

L’ouverture des offres se fera en un temps. L’ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le 02 avril 2021 _ à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la CRTV, dans ses bureaux sis au rez-de-chaussée du Centre de Production TV de la CRTV Yaoundé à Mballa II.

Seuls les soumissionnaires assistent à cette séance

d'ouverture ou s'y font représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite maîtrise du dossier.

14. Critères d'évaluation

14.1 Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif 48h après l'ouverture des plis ;
- Absence d'agrément du Président de la République dans le domaine du gardiennage ;
- Pièces falsifiées ou fausses déclarations ;
- Absence de la caution de soumission du ou des lot (s) soumissionné (s);
- Note technique inférieure à 80/100 ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur par le soumissionnaire de n'avoir pas abandonné aucun marché au cours des trois dernières années (2018, 2019, 2020) et de ne pas figurer sur la liste des entreprises défaillantes, annuellement établie par le Ministère des Marchés Publics.

14.2 Critères essentiels

Ces critères portent sur :

- 1- Présentation générale de l'offre ;
- 2- Attestation de capacité financière supérieure au(x) montant(s) du (des) lot(s) soumissionné(s) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DA0.
- 3- Chiffre d'affaires des trois dernières années supérieur ou égal au double du (des) montant (s) du (des) lot (s) soumissionné (s);
- 4- Expérience professionnelle pertinente pour la mission (indiquer les prestations similaires déjà effectuées, avec

documents justificatifs à l'appui : première et dernière page des contrats avec PV attestant la bonne exécution des prestations);

5- Qualifications du personnel employé (avec documents justificatifs);

6- Moyens matériels et logistique affectés à la réalisation de la mission.

7- Attestation de visite de site signée par le soumissionnaire

Méthode de sélection du prestataire

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

15. Attribution

Un candidat peut être attributaire de tous les lots.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 (quatre-vingt-dix) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction de l'Administration et des Finances de la CRTV, Service des Marchés porte 911, 9ème étage du Centre de Production TV de la CRTV Yaoundé à Mballa II, Tél. : 222 21 40 77 / 222 21 40 88, Poste 4911 ; Fax : 222 20 43 40.

YAOUNDE le 02 Mars 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NDONGO CHARLES

PRÉFECTURE DE LA HAUTE SANAGA : AVIS DE CONSULTATION N°01/AC/MINAT/RC/RCE/DHS/P- NE/CDPM/2021 DU 04/03/2021 POUR L'AMENAGEMENT, REHABILITATION (POSE DES RIDEAUX ET CLIMATISATION) DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEFOP DE LA HAUTE- SANAGA, REGION DU CENTRE.

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Préfet du Département de la Haute-Sanaga (Maitre d'Ouvrage Délégué) lance pour le compte du MINEFOP, un Avis de Consultation pour l'aménagement, réhabilitation (pose des rideaux et climatisation) de la Délégation Départementale du MINEFOP de la HAUTE-SANAGA, Région du Centre.

2. Consistance des prestations

Les prestations de la présente Demande de Cotation comprennent l'acquisition de matériel divers réparti comme suit : L'aménagement, réhabilitation (pose des rideaux et climatisation) de la délégation départementale du MINEFOP.

3. Délai de livraison

Le délai maximum de livraison est fixé à un (01) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de livrer les matériels.

4. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte à tous les opérateurs économiques nationaux spécialisés dans la fourniture des matériels divers.

5. Financement

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation, est financée par le BIP MINEFOP, Exercice 2021, pour un montant de neuf millions (9 000 000) F CFA. Ligne budgétaire ...

6. Consultation du dossier

Le dossier de la présente Demande de Cotation peut être consulté aux heures ouvrables, à la Préfecture de la HAUTE-SANAGA et à la DDEFOP de la HAUTE-SANAGA, dès publication du présent avis.

7. Acquisition du dossier

Le dossier peut être obtenu à la Préfecture de la HAUTE-SANAGA et à la DDEFOP de la HAUTE-SANAGA, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de dix-huit mille (18 000) Francs CFA à la Recette de Finance de Nanga-Eboko.

8. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au secrétariat de la Préfecture de la HAUTE-SANAGA , au plus tard le 26/03/2021 à 12 heures et devra porter la mention :

**« AVIS DE CONSULTATION N°01/AC/MINAT/RC/RCE/DHS/P-NE/CDPM/2021
DU 04/03/2021**

**POUR L'AMENAGEMENT, REHABILITATION (POSE DES RIDEAUX ET
CLIMATISATION) DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEFOP DE**

LA HAUTE-SANAGA, REGION DU CENTRE.
Financement : BIP MINEFOP, EXERCICE 2021
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

9. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou compagnie d'assurances agréée par le Ministre en charge des Finances, d'un montant de : cent quatre-vingt mille (180 000) FCFA valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres

10. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence ou la non-conformité du modèle de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances entraînera le rejet de l'offre.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps, le 26/03/2021 à 13 heures par la Commission Départementale de Passation des Marchés à Nanga-Eboko.

Les soumissionnaires assistent à cette séance d'ouverture ou s'y font représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite maîtrise du dossier.

12. Critères d'évaluation

Les offres ne satisfaisant pas aux critères ci-après seront automatiquement éliminées :

- Absence ou non conform d'une pièce administrative après 48heurs;
- absence de la caution de soumission;
- fausse déclaration ou pièces falsifiées ou scannée;
- absence d'une patente au taux d'imposition réel;
- Non satisfaction d'au moins 80% de critères essentiels;

Principaux critères essentiels

La notation des critères essentiels ci-après se fera suivant le mode binaire en attribuant à chaque critère la valeur positive (oui) ou la valeur négative (non) :

- 1- Présentation de l'offre : ——— oui/non
- 2- Conformité du matériel aux Spécifications Technique————-
oui/non
- 3- Références du soumissionnaire ——— oui/non
- 4- Capacité financière ——— Oui/non
- 5- Délai de livraison : ———— oui/non
- 6- Preuves d'acceptation des conditions du marché
————— Oui/non

Seuls les soumissionnaires qui auront satisfaits à 80% des critères essentiels seront jugés techniquement qualifiés et admis à l'analyse financière.

13. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique aura été jugée satisfaisante et dont l'offre financière sera la moins disante.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre vingt dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre général peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Préfecture de la Haute-

Sanaga et à la DDEFOP de la Haute-Sanaga.

YAOUNDE le 02 Mars 2021

Le PRÉFET

NANGA DANG Albert

[Télécharger le DAO](#)

COMMUNE D'AKOEMAN : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**N°001/AONO/C/AKOEMAN/CIPM/2021
DU 15/02/2021 EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE CINQ (05)
FORAGES EQUIPES DE POMPES A
MOTRICITE HUMAINE DANS
CERTAINES LOCALITES DE LA
COMMUNE D'AKOEMAN,
DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O**

' REGION DU CENTRE ' EN UN (01) LOT.

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune d'Akoéman, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de construction de cinq (05) forages équipés de pompes à motricité humaine dans certaines localités de la commune d'Akoeman, Département du Nyong et So'o ' Région du Centre ' en deux (02) lots selon l'allotissement ci-après:

N° Lot	Localité	Nbre de forages	Département	Arrondissement	Montant prévisionnel En f CFA
	ZAMDA	01	NYONG ET SO'O	AKOEMAN	8 500 000
	NGON (lieu-dit chapelle),	01			8 500 000
	NKOLMEYOS	01			8 500 000
	NYEP CHEFFERIE	01			8 500 000
	AKOEMAN CENTRE	01			8 500 000
TOTAL		05			42 500 000

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent :

- Les études géophysiques et d'implantation des forages;
- L'implantation des forages ;
- L'installation du chantier, y compris l'améné et repli de tous le matériel nécessaire pour la foration ;
- Les travaux de foration et d'équipements de PMH ;
- Le Développement, pompage et essais de débits ;
- Les travaux de superstructure : dalle légèrement inclinée en Béton armé, rigoles périphériques autour du socle de la dalle, anti-bourbier à la périphérie, analyse physico-chimiques;
- La murette de clôture en agglos de 15 x 20 x 40 crépis ;
- Animation et mise en place du Comité de Gestion de l'ouvrage + formation de deux artisans réparateurs de la

pompe.

- Un trousseau de clé de dépannage.

3. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de quatre (4) mois.

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises ou groupement d'entreprise de droit Camerounais spécialisées dans le domaine des travaux hydrauliques.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'investissement Public de la République du Cameroun, Exercice 2021, MINDDEVEL.

6. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune d'Akoeman Département du Nyong et So'o, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

7. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré à la Mairie de AKOEMAN sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale d'Akoeman d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) Francs CFA représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.

8. Remise des offres

Chaque offres rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) Original et six (06) Copies marqués comme telles devra parvenir au Service des affaires Générales de la Commune d'Akoéman Département du Nyong et So'o au plus tard le 19/03/2021 à 14 heures locales et porter la mention :

**Appel d'Offres National Ouvert N°001/AONO/C/AKOEMAN/CIPM/2021
DU 15/02/2021 en procédure d'urgence pour les travaux de**

construction de cinq (05) forages équipés de pompes à motricité humaine dans certaines localités de la Commune d'Akoeman, Département du Nyong et So'o ' Région du Centre ' en un (01) lot.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Cautionnement provisoire

Les Offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier rang agréé par le ministre en charge des Finances et d'un montant égal à huit cent cinquante mille (850 000) francs CFA.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

10. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originales ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres. En l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, l'offre sera déclarée irrecevable.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Commune d'Akoeman le 19/03/2021 à 15 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

12. Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires.

a) Dossier administratif

- ° Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà de 48 h (sous réserve des dispositions de l'article 92 (alinéa9) du code des marchés;
- ° Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- ° Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

b) Offre technique

- ° N'avoir pas achevé ou abandonné des marchés publics au cours des trois dernières années;
- ° Note technique inférieure à 80 % ;
- ° Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- ° Absence de l'attestation de l'ordre pour les Ingénieurs de Génie Civil
- ° Non possession en propre ou en location d'au moins un atelier complet pour foration

c) Offre financière

- ° Offre financière incomplète
- ° Omission d'un prix quantifié du devis estimatif ;
- ° Sous détail des prix unitaires incomplet à plus de 10% du nombre total des sous détails des prix unitaires

Critères de qualification.

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- Le chiffre d'affaires (oui/non) ;
- Les références de l'Entrepreneur (oui/non) ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels (oui/non) ;
- L'expérience du personnel d'encadrement (oui/non) ;
- L'organisation, la méthodologie d'exécution des travaux, le planning et la compréhension du projet (oui/non) ;

- L'identification des impacts du projet sur l'environnement (oui/non) ;

13. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante à condition que le coût du projet ne soit pas anormalement bas.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Akoeman au Service des Affaires Générales.

Contre toute corruption.

Pour toute tentative de corruption ou de mauvaise pratique, bien vouloir la CONAC au numéro VERT 1517.

YAOUNDE le 15 Février 2021

Le MAIRE

MBARGA MBIDA JOSEPH

[Télécharger le DAO](#)

COMMUNE D'AKOEMAN : AVIS

D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°002/AONO/C/AKOEMAN/CIPM/2021
DU 10/02/2021 EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX
D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA
VILLE D'AKOEMAN PAR DIX (10)
LAMPADAIRES SOLAIRES,
DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O
' REGION DU CENTRE.

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune d'Akoéman, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux d'éclairage public de la ville d'Akoeman par dix (10) lampadaires solaires, Département du Nyong et So'o ' Région du Centre

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent :

- Travaux préparatoires et installations de chantier ;
- Travaux de fondation et maçonneries (fouilles et massifs en béton armé) ;
- Fourniture et pose de panneaux photovoltaïques ;
- Fourniture et pose des batteries ;
- Fourniture et pose de régulateur de charge MPPT intégrant

détecteur crépusculaire ;

-Fourniture et pose de lampes LED ;

-Installation des terres ;

-Fourniture et pose de candélabres avec cross ;

-Fourniture et pose de loges batterie et supports modules.

3. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de quatre (04) mois.

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises ou groupement d'entreprise de droit Camerounais spécialisées dans le domaine des travaux d'électrification rurale.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'investissement Public de la République du Cameroun, Exercice 2021, MINDDEVEL.

6. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune d'Akoeman Département du Nyong et So'o, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

7. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré à la Mairie de AKOEMAN sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale d'Akoeman d'une somme non remboursable de vingt mille (15 000) Francs CFA représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.

8. Remise des offres

Chaque offres rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) Original et six (06) Copies marqués comme telles devra parvenir au Service des affaires Générales de la Commune d'Akoéman Département du Nyong et So'o au plus tard le 19/03/2021 à 14 heures locales et porter la mention :

Appel d'Offres National Ouvert
N°002/AONO/C/AKOEMAN/CIPM/2021DU 15/02/2021 en procédure
d'urgence pour les travaux d'éclairage public de la ville
d'Akoeman par dix (10) lampadaires solaires, Département du
Nyong et So'o ' Région du Centre ' .
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Cautionnement provisoire

Les Offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier rang agréé par le ministre en charge des Finances et d'un montant égal à deux cent trente-cinq mille (235 000) francs CFA.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

10. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originales ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres. En l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, l'offre sera déclarée irrecevable.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Commune d'Akoeman le 19/03/2021 à 15heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

12. Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires.

a) Dossier administratif

- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà de 48 h (sous réserve des dispositions de l'article 92 (alinéa9) du code des marchés;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

b) Offre technique

- Note technique inférieure à 80 % ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence de l'attestation de l'ordre pour les Ingénieurs de Génie Civil
- Non possession en propre ou en location d'au moins un camion Grue/Yap.

c) Offre financière

- Offre financière incomplète
- Omission d'un prix quantifié du devis estimatif ;

Critères de qualification.

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- Le chiffre d'affaires (oui/non) ;
- Les références de l'Entrepreneur (oui/non) ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels (oui/non) ;
- L'expérience du personnel d'encadrement (oui/non) ;
- L'organisation, la méthodologie d'exécution des travaux, le planning et la compréhension du projet (oui/non) ;
- L'identification des impacts du projet sur

l'environnement (oui/non) ;

13. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante à condition que le coût du projet ne soit pas anormalement bas.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Akoemanau Service des Affaires Générales.

Contre toute corruption.

Pour toute tentative de corruption ou de mauvaise pratique, bien vouloir la CONAC au numéro VERT 1517.

YAOUNDE le 15 Février 2021

Le MAIRE

MBARGA MBIDA JOSEPH

[Télécharger le DAO](#)

COMMUNE DE KOBDOMBO : AVIS

D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/C- KBDO/SG/CIPM/2021 DU 10 FEVRIER 2021, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU MARCHE DE KOBDOMBO (Procédure d'urgence)

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution des projets d'investissements publics pour le compte de l'Exercice Budgétaire 2021, le Maire de la Commune de Kobdombo, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert, comprenant un lot unique, pour l'exécution des travaux de réhabilitation du marché de Kobdombo. BIP MINDDEVEL, tels qu'ils sont définis ci-après :

LOT 1: Réhabilitation du marché de Kobdombo

- COMMUNE DE : KOBDOMBO

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent les tâches suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- Les travaux préparatoires ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries en élévation ;
- La charpente et couverture ;
- Les menuiseries ;
- La peinture ;
- Les VRD ;

- Etc.

3. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation de ces travaux est de Quatre (04) mois.

4. Allotissement

Le dossier est constitué d'Un (01) lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés, Entreprises ou Groupement d'Entreprises, de droit camerounais, exerçant dans le domaine des Bâtiments et Travaux Publics.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle (s) pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public Exercice 2021 des Ministères ci-après, sur les lignes d'imputation budgétaire suivantes :

LOT 1: Réhabilitation du marché de Kobdombo

- MONTANT (F CFA) : 24 100 000
- MINISTERE: MINDDEVEL
- IMPUTATION : 55 27 351 01 6411 03 2811

7. Consultation du dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de Kobdombo, Service de la Passation des Marchés, téléphone : , BP : – KBDO dès publication du présent avis.

8. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures

ouvrables à la Mairie de Kobdombo, Service de la Passation des Marchés, dès publication du présent avis, contre présentation de l'original de la quittance de versement de la somme non remboursable de QUARANTE CINQ MILLE (45.000) FCFA représentant les frais d'acquisition du DAO, payable à la Recette Municipale de KOBDOMBO.

9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformément au Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Mairie de Kobdombo, Service de la Passation des Marchés au plus tard le 11 mars 2021 à 11 Heures et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/C-KBDO/SG/CIPM/2021 10 FEVRIER 2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU MARCHE DE KOBDOMBO
« À N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

10. Cautionnement provisoire

Chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO d'un montant : QUATRE CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE (482.000) Francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en photocopies certifiées conformes par le service émetteur, ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet') conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois

(03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'Offre.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en (01) temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres financières aura lieu le 11 mars 2021 à 12 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Kobdombo (CIPM). Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

13. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

1ère étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.

2e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.

3e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1- Critères éliminatoires

1.1- Pièces administratives

- a) Absence de la caution de soumission
- b) Dossier incomplet ou pièces non conformes à justifier dans les 48 heures;
- c) Pièce falsifiée (la CIPM et l'Autorité Contractante se

réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux).

1.2 – Offre technique

- a) Entreprise n'ayant pas abandonné ou exécuté hors délai au cours des trois (03) dernières années et aussi celle figurant dans la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministère des Marchés Publics (cf. LC du 25/01/17 du MINMAP) ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- d) Non satisfaction, au moins, de 70% des critères essentiels ;

1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- c) Absence d'un sous-détail de prix.

2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base de 11 critères essentiels ci-dessous :

- a) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 06 critères ;
- b) Le matériel de chantier à mobiliser sur 03 critères ;
- c) La méthodologie d'exécution sur 01 critère ;
- d) LA référence de l'entreprise sur 01 critère.

14. Attribution

Le Maire de la Commune de Kobdombo, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au présent Dossier d'Appel d'Offres.

15. Durée de validité des offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant Quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de la Commune de Kobdombo.

Toute tentative de corruption avérée ou faits de mauvaises pratiques devra être signalée par écrit et messagerie téléphonique au Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics avec copies au Président de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) et au Délégué Régional des Marchés Publics du Centre aux numéros suivants : 673 20 57 25 et 699 37 04 48.

YAOUNDE le 10 Février 2021

Le MAIRE

ZE BIWOLE CAULIN

[Télécharger le DAO](#)

**COMMUNE D'AKOEMAN : AVIS
D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 003/AONO/C -
AKOEMAN/CIPM/2021**

DU15/02/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE D'AKOEMAN, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O' REGION DU CENTRE ' EN DEUX (02) LOTS

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune d'Akoéman, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de construction de deux (02) blocs de deux salles de classe dans certaines Ecoles Publiques de la Commune d'Akoeman, Département du Nyong et So'o' Région du Centre ' en deux (02) lots tel que définis ci-dessous :

N° lot	LOCALISATION	Commune	Département	Montant prévisionnel	
1	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EP d'AKOM	Akoeman	Nyong et So'o	16 500 000	27 351 01 641101 2811
2	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EP de SEP			16 500 000	15 197 01 641101 2811
TOTAL				33 000 000 F CFA	

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent :

- Travaux préparatoires ;
- Terrassements ;
- Fondations ;
- Maçonneries et élévation ;
- Charpente ' Couverture Plafond ;
- Menuiseries bois et métalliques ;
- Electricité ;
- Peinture
- VRD

3. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de quatre(4) mois.

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises ou groupement d'entreprise de droit Camerounais spécialisées dans le domaine du bâtiment et travaux publics.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINDDEVEL et MINEDUB de la République du Cameroun, ressources transférées à la Commune d'Akoeman Exercice 2021.

6. Consultation du dossier

Les Dossiers d'Appel d'Offres peuvent être consultés aux heures ouvrables à la Commune d'Akoeman, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

7. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré à la Mairie d'AKOEMAN sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale d'Akoeman d'une somme non remboursable de Trente-cinq mille (35 000) Francs CFA représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.

8. Remise des offres

Chaque offres rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) Original et six (06) Copies marqués comme telles devra parvenir au Secrétariat de la Commune d'Akoéman département du Nyong et So'o au plus tard le 19/03/2021 à 14 heures locales et porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert

N°003/AONO/C-AKOEMAN/CIPM/2021 DU 15/02/2021 en procédure d'urgence pour les travaux de construction de deux (02) blocs de deux salles de classe dans certaines Ecoles Publiques de la Commune d'Akoeman, Département du Nyong et So'o' Région du Centre ' en deux (02) lots

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Cautionnement provisoire

Les Offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier rang agréé par le ministre en charge des Finances et d'un montant égal à trois cent trente mille (330 000) francs CFA pour chacun des lots.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

10. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originales ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Commune d'Akoeman le 19/03/2021 à 15heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

12. Critères d'évaluation

- Principaux critères éliminatoires

a) Dossier administratif

- Absence ou non-conformité d'une administrative au-delà de 48 h (sous réserve des dispositions de l'article 92 (alinéa 9) du code des marchés;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

b) Offre technique

- Note technique inférieure à 80 % ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence de l'attestation de l'ordre pour les Ingénieurs de Génie Civil

c) Offre financière

- Offre financière incomplète
- Omission d'un prix quantifié du devis estimatif ;

– Critères de qualification.

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- Le chiffre d'affaires (oui/non) ;
- Les références de l'Entrepreneur (oui/non) ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels (oui/non) ;
- L'expérience du personnel d'encadrement (oui/non) ;
- L'organisation, la méthodologie d'exécution des travaux, le planning et la compréhension du projet (oui/non) ;
- L'identification des impacts du projet sur l'environnement (oui/non) ;

13. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante à condition que le coût du projet ne soit pas anormalement bas.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Akoeman (Secrétariat Général), ou à la Délégation Départementale des Travaux Publics du Nyong

et So'o.

- Contre toute corruption.

Pour toute tentative de corruption ou de mauvaise pratique,
bien vouloir la CONAC au numéro VERT 1517.

YAOUNDE le 15 Février 2021

Le MAIRE

MBARGA MBIDA JOSEPH

[Télécharger le DAO](#)